



le Grenelle de la Mer

LA ROCHELLE Poitou-Charentes 20 juin 2009

Grands Témoins :

- Eric GIUILY; Président du groupe de travail de concertation nationale 2
- Jean-Michel VALANTIN, Rapporteur du groupe de travail de concertation nationale 3

Nombre estimé de participants : 120



Les débats étaient animés par Dominique BOURDOT, France Bleu La Rochelle.

I. Ouverture

Le vice-amiral d'escadre Anne-François de SAINT SALVY, préfet maritime de l'Atlantique, se félicite qu'enfin, la mer et le monde marin soient placés au premier plan. Le Grenelle de la Mer est une occasion unique pour tous les acteurs de la mer de hisser le grand pavois, de faire fructifier toutes les potentialités dans le domaine maritime et de forger, pour la France, une véritable et solide ambition sur le moyen et le long terme.

Henri MASSE, préfet de la Charente-Maritime, rappelle que cette rencontre s'inscrit dans la droite ligne de la Charte de l'Environnement selon laquelle « *toute personne a le devoir de prendre part à l'amélioration et à la préservation de l'environnement* ». La Charente-Maritime, parce qu'elle est régulièrement confrontée à de nouvelles orientations (éoliennes en mer) ou difficultés (mortalité des coquillages) s'avère particulièrement concernée par les débats du Grenelle de la Mer.

II. Restitution des 4 ateliers régionaux et débat avec la salle

Eric GIUILY annonce que les ateliers régionaux ont donné lieu à de nombreux échanges à l'image des travaux des groupes nationaux : chaque thématique rassemble un grand nombre d'acteurs, spécialisés sur un sujet bien particulier et qui pour la plupart, ignorent les problématiques des autres. Ce Grenelle de la Mer permettra donc en premier lieu de faire comprendre à quel point tous les sujets sont interdépendants et s'interpénètrent.

Jean-Michel VALANTIN souligne que les travaux des ateliers régionaux ont permis de mettre en évidence que sur les questions d'éducation, d'attractivité des métiers et de développement durable, tous les acteurs maritimes se retrouvent face à des situations complexes. De nouvelles perspectives sont donc nécessaires pour aborder autrement les relations entre la France et la mer (concept d'Archipel France). Un décloisonnement des activités, des enjeux et des esprits s'avère désormais indispensable pour avancer.

Anne-François de SAINT SALVY précise que des décloisonnements existent en fait entre les politiques terrestres et maritimes, ou encore entre les administrations terrestres et maritimes, mais aussi à terre, entre des espaces fort divisés qui en mer, n'ont aucun sens, la mer n'ayant pas de frontière.

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

L'atelier 1 a hiérarchisé les mesures des groupes nationaux de la manière suivante : gouvernance, connaissance, protection, aménagement et développement. Cet atelier n'était pas favorable à la création d'un Ministère de la Mer.

Débat avec la salle

Michel BERTIN (Section régional conchylicole Poitou-Charentes) soulève le problème du traitement des eaux de ballast des navires étrangers.

Eric GIULY indique que nul ne dispose à ce jour de réponses à ce sujet. Il s'agit donc d'un point important de la réflexion européenne ou même internationale.

Jean-Philippe CHATEIL (CGT) signale que certains pays obligent les bateaux à transférer leurs eaux de ballast avant toute entrée dans leurs ports. Il existe donc bien des réglementations nationales qui pourraient être reproduites par l'Union européenne.

Anne-François de SAINT SALVY reconnaît que la France a encore des progrès à faire en matière d'application de la Convention sur le traitement des eaux noires et des eaux grises. La problématique des eaux de ballast n'est, à ce jour, pas traitée par une réglementation nationale.

Jacques GERVAIS (association Une pointe pour tous) se bat contre l'implantation d'un terminal méthanier au Verdon. Il souligne à quel point les estuaires sont des sites très fragiles et très convoités, d'où l'intérêt d'un Plan Estuaire 2015. La richesse de l'estuaire de la Gironde, dernier grand estuaire européen, doit absolument être préservée.

Michel METAIS précise que le Plan Estuaire comprendrait évidemment des mesures de protection du littoral dans le cadre de l'aménagement des estuaires.

Henri MASSE ajoute que sur le dossier du terminal méthanier du Verdon, les procédures suivent leur cours. La position du Ministre a, sur le sujet, été très claire.

Audrey BACONNAIS (Commission OSPAR) précise que les lignes directrices de la convention élaborée par l'OMI (organisation maritime internationale) consistent en une première réponse au problème des eaux de ballast.

Un intervenant objecte que tant qu'il ne sera pas possible de vérifier le changement des eaux de ballast sur les navires eux-mêmes, aucune mesure ne sera véritablement efficace.

Gérard VIAUD (section régionale conchylicole du Poitou-Charentes) souhaite savoir sur quelle partie du territoire est envisagée la création du tiers sauvage.

Bruno TOISON (Conservatoire du littoral) répond que l'idée consiste à rassembler tous les espaces déjà protégés, sans pour autant les sanctuariser. Les activités humaines traditionnelles dont l'agriculture, l'ostréiculture s'avèrent en effet nécessaires à l'entretien du milieu. Elles ont leur place dans ce développement durable.

Gilles ODIOUR ajoute qu'il faudra veiller à éviter toute polémique en matière d'aménagement des marais salés.

Michel BRONCARD (vice-Président de la Fédération Environnement durable) souligne la colère de nombreux riverains de Charente-Maritime face au développement des éoliennes terrestres. Il se déclare inquiet de l'évolution de ce Grenelle de la Mer, comme à juste raison, déclare-t-il, il l'avait été au cours de la consultation relative à l'implantation des éoliennes terrestres.

Jean-Michel VALANTIN assure que la présente réunion publique témoigne de l'importance que le gouvernement accorde à l'expression de tous les citoyens.

Elisabeth DELORME-BLAISOT (conseillère régionale de Poitou-Charentes) souhaite savoir si a été abordée la problématique de l'extension du littoral.

Michel METAIS répond qu'au niveau national, le groupe de travail a travaillé sans esprit dogmatique sur le sujet : les modifications du littoral doivent aussi être envisagées en fonction des intérêts économiques en jeu.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Cet atelier a retenu trois thèmes : la connaissance, la ressource et l'impulsion politique. Il a largement débattu du rôle du consommateur dans la protection des espèces.

Débat avec la salle

Un représentant de la CGT dénonce une tendance un peu trop facile à la culpabilisation des consommateurs. Les poissons ne sont achetés hors saison que parce qu'ils se trouvent tout de même sur les étales. Leur pêche n'est donc pas véritablement interdite, ni même contrôlée par les pouvoirs publics.

Pour Eric GIUILY, seules deux voies existent, l'interdiction et l'évolution des comportements. Or l'évolution de la demande sociale ne fera qu'accélérer la décision politique.

Leslie WIDMANN précise qu'acheter des poissons de saison permet en outre de faire des économies. Les professionnels ont donc pour responsabilité d'en informer les consommateurs, tout comme le législateur a pour responsabilité de les accompagner dans ce sens.

Un représentant de l'association IODE (Ile d'Oléron Développement Durable Environnement) estime qu'il faut désormais passer à une phase plus offensive, au travers par exemple d'une taxation des produits hors saisons.

François PATSOURIS (SRC Poitou-Charentes) signale que les espèces les plus nobles du port de La Cotinière sont réservées à l'exportation. L'éducation des consommateurs s'avère donc indispensable.

Sylvain MASSET (Greenpeace, groupe local de Poitiers) précise que les éco-labels doivent avant tout informer et non culpabiliser, puis il signale que certaines espèces fort menacées sont encore vendues en France. Or seul l'Etat est à même de prendre les décisions adéquates, comme par exemple le lancement d'un moratoire temporaire assorti d'un accompagnement des pêcheurs.

Eric GIUILY assure que ces sujets seront à nouveau évoqués au cours de la table ronde finale du Grenelle de la Mer.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG (président de la Ligue de protection des oiseaux – LPO) a participé aux groupes nationaux 3 et 4 et déplore que jamais la problématique du financement des mesures proposées n'ait été évoquée, contrairement à ce qui s'est fait au Grenelle de l'Environnement.

Anne-François de SAINT SALVY objecte que la création d'un fonds a été évoquée et que des débats ont porté sur ses modalités d'alimentation.

André GODEC (CGT) rappelle que d'importantes sommes sont consacrées aux amendes dont l'Etat doit s'acquitter, parce que pendant quinze ans, il n'a pas pris les mesures nécessaires en matière de contrôle des pêches. Or actuellement, les emplois continuent de disparaître dans les services chargés de ce contrôle.

Anne-François de SAINT SALVY précise que le Grenelle de la Mer n'a pas pour objet d'examiner tout ce qui par le passé n'a pas fonctionné, mais plutôt d'énoncer des propositions pour l'avenir. Dans un certain nombre de champs, les nouvelles régulations proposées nécessiteront sans nul doute des moyens supplémentaires. Les décisions restent donc à prendre.

Eric MEVELEC (Direction régionale des affaires maritimes) signale que dans 97 % des cas, les produits contrôlés sont conformes à la réglementation. Si la politique de contrôle doit sans doute être améliorée, les contrôles de navires ne donnent pas lieu à procès-verbal faute d'infraction ; les produits sont donc pêchés en conformité avec des règlements qui visent aussi à préserver le milieu et les espèces qui y vivent (exemple l'interdiction des filets maillants dérivants dans les années 1990 pour éviter les captures accidentelles de dauphins). Si la politique de contrôle doit sans doute être améliorée, les produits de la mer demeurent, en France, de bonne qualité et pêchés en conformité avec la réglementation. Il est important de le dire.

Christophe SALOMON (producteur de films documentaires) insiste sur la nécessité d'un décloisonnement des administrations en charge de la mer. Par ailleurs, il souhaite savoir si des réflexions ont porté sur la pollution terrestre qui se déplace vers la mer.

Anne-François de SAINT SALVY explique qu'une unique administration, à savoir les Affaires maritimes, est responsable du contrôle des pêches, même s'il est vrai qu'elle utilise des moyens issus des autres administrations. Par ailleurs 81 % de la pollution des mers vient des terres (sacs plastiques, lâchers de ballons, eaux de ruissellement, etc.) ; des propositions concrètes ont été énoncées au sein des groupes de travail.

Bernard TOMASINI ajoute qu'un certain nombre de mesures ont également été avancées lors du Grenelle de l'Environnement, puis récemment validées par l'Assemblée nationale. Le Grenelle de la Mer s'inscrit en continuité pour préciser les mesures du Grenelle de l'Environnement qui impactent directement la mer.

Henri MASSE précise que c'est la direction des affaires maritimes qui a pleine compétence en mer. Il annonce que depuis un an, un effort de simplification est mené : la Direction des Affaires maritimes a pleine autorité en mer, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DTM) sera en charge de la gestion de la terre et de la mer, et la Direction Départementale de la Protection des Populations visera au contrôle des produits consommés. A noter qu'en Charente-Maritime, c'est un administrateur des affaires maritimes qui est le préfet de la DDT.

Olivier DUPUY (Président de la Fédération des poissonniers de Poitou-Charentes) demande une clarification de l'étiquetage. Il estime que l'étiquetage « pêché en Atlantique du Nord-est est inefficace car très imprécis. La filière de la poissonnerie doit être soutenue et impliquée dans toutes ces réflexions.

Eric GIUILY signale que le groupe n°2 a énoncé toute une série de recommandation en matière de labellisations, d'étiquetages et d'information des consommateurs.

Bernard LAROCHE (retraité) signale que le contact entre les eaux de mer et les eaux douces permet de produire de l'énergie grâce à un procédé développé aux Pays-Bas et encore inconnu en France.

Eric GIUILY confirme qu'en matière d'énergies renouvelables issues de la mer, la diversité des moyens est très vaste. Outre le soutien aux expérimentations il s'avère donc indispensable de mettre en œuvre une évaluation globale de ces initiatives afin de les comparer et d'opérer un certain nombre de choix.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG signale que le groupe national n°3 a beaucoup travaillé sur la question de la sécurité : il faut continuer à développer, sur les bateaux, les techniques qui limitent la consommation d'énergie et améliorent la sécurité des marins.

François PATSOURIS précise que la richesse des milieux estuariens provient du mélange entre l'eau douce et l'eau salé, d'où d'indispensables mesures de protection des zones humides.

Roselyne COUTANT confirme que sans zone humide, il est impossible de créer des zones marines protégées.

3. Partager la passion de la mer

Cet atelier n'a pas unanimement soutenu la proposition nationale de création d'une agence de l'Archipel France, arguant de la connotation post-coloniale de ce concept, vecteur de cloisonnement physique. Il insiste par ailleurs sur l'importance d'une communication large et positive sur les métiers de la mer, dont l'image actuellement répandue par les médias ne s'avère pas suffisamment valorisante.

Débat avec la salle

François PATSOURIS souligne le manque de main d'œuvre dans la conchyliculture. Les forums de recrutement de saisonniers doivent être développés et soutenus.

Vincent HAMEL (Agence de l'Eau Adour-Garonne) indique qu'outre son intérêt économique, le maintien du métier de marin revêt un intérêt en matière de surveillance de la qualité des eaux (rôle de « sentinelles »).

Jean-Michel VALANTIN confirme qu'il faut améliorer l'interaction entre les politiques, les scientifiques, les experts et les professionnels. Il manque des médiations permettant de s'assurer que chacun se comprend bien. Les professionnels, comme le grand public pourraient par exemple être associés à la récupération de données dont les experts ont besoin.

Au-delà de la notion d'Archipel France, Louis MARROU (Université de la Rochelle) s'étonne de n'avoir trouvé que peu de mesures ou réflexions spécifiques aux pêcheurs et plaisanciers originaires des îles.

Jean-Michel VALANTIN explique que la question de l'Outre-mer est montée en puissance au cours des débats, au point que deux missions sont parties dans l'Océan indien pour l'une et dans la région des Caraïbes pour l'autre. Le groupe national a manqué de temps pour s'occuper des îles atlantiques.

Serge NOUCHI, professeur à la retraite et représentant de l' Union régional des ingénieurs et scientifiques de Poitou-Charentes) souhaite savoir s'il a été envisagé de regrouper les différentes formations d'ingénieurs de la mer.

Jean-Michel VALANTIN répond que les propositions évoquent peut-être moins un rassemblement des différentes formations qu'un répertoire de ces formations et la mise au point de stratégies communes aux établissements supérieurs proposant ces formations.

Gilles SERVENTON, Directeur régional des affaires maritimes ajoute qu'une réforme de l'enseignement supérieur de la marine marchande est en cours et ne manquera pas de répondre aux attentes exprimées.

Selon Henri MASSE, il s'avère également nécessaire de s'intéresser aux enseignements dispensés dans les autres pays d'Europe.

Un représentant CGT souligne à quel point la notion d'Archipel France doit être manipulée avec précaution, et estime qu'un concept moins sujet à polémique devrait être trouvé. Par ailleurs, la problématique de l'éducation représente d'après lui un enjeu essentiel relevant de la responsabilité politique. Faute d'élèves, certaines professions seront prochainement privées de relève. Il faut donc engager une large campagne nationale de promotion des métiers de la mer, ce qui nécessite d'importants moyens. De la même façon, la recherche a trop longtemps été délaissée.

Jean-Michel VALANTIN souligne que l'éducation au développement durable entre désormais dans l'ensemble des programmes éducatifs. Au sein des groupes de travail, plusieurs propositions ont émergé en matière de formations aux métiers de la mer, et plus particulièrement aux métiers émergents. Certes des moyens sont nécessaires mais il faut aussi se demander comment attirer les jeunes vers ces métiers.

Patrice BLAISE (Comité régional olympique et sportif de Poitou-Charentes) signale que les différentes fédérations sportives ont les moyens de former les jeunes aux métiers de la mer.

Jean-Michel VALANTIN confirme que l'éducation ne s'arrête pas à la sortie de l'école.

Gérard VIAUD (SR C Poitou-Charentes et ostréiculteur depuis 44 ans) considère que l'avenir de son métier passe par la protection de l'environnement bien plus que par une formation de niveau bac + 5, et s'inquiète que la préservation de la nature soit si facilement laissée de côté.

Jean-Michel VALANTIN comprend cette inquiétude, tout en précisant que la prise de conscience du développement durable représente une nouvelle façon d'aborder les problèmes en essayant de sortir des contradictions.

Selon Patrick SCHNEPP, Directeur du Musée maritime de La Rochelle, il faut multiplier les rencontres entre les cultures pour faire avancer la prise de conscience des Français sur l'importance de la mer.

Patrice BERNIER souligne que l'atelier a insisté sur le partage de l'information et des compétences de chacun, ainsi que sur la mise en exergue de ce partage au travers d'actions d'importance, comme celles organisées par le Musée maritime.

Michel BERTIN (SRC Poitou-Charentes) se demande si l'océan peut encore continuer à absorber les pollutions qui lui arrivent.

Jean-Michel VALANTIN assure que cette question se situait au cœur des réflexions des quatre ateliers.

4. Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Cet atelier a mis en exergue trois problématiques, à savoir le renforcement de la connaissance du milieu marin, la réglementation/régulation des usages et accès, et la question des contrôles, auxquelles il a ajouté la notion d'espaces et de périmètres géographiques cohérents. Le rôle de coordonnateur et de contrôleur de l'Etat a été souligné, ainsi que le rôle de « sentinelle de la mer » joué par tous les acteurs maritimes.

Débat avec la salle

Anne-François de SAINT SALVY assure que dans le domaine de la mer, l'Etat n'a pas uniquement un rôle de contrôle, mais également un rôle stratégique, ex. énergies renouvelables, aires marines protégées.

André GODEC (CGT) dénonce la disparition d'un grand nombre de postes de fonctionnaires : dans ce contexte, comment espérer développer les formations dans la filière maritime ? Comment l'Etat compte assumer ses obligations internationales notamment en terme de contrôles ?

Bernard TOMASINI rappelle que toutes les réflexions du Grenelle de la Mer seront soumises aux Ministres concernés.. Puis, probablement comme pour le Grenelle de l'Environnement, un texte législatif sera proposé au Parlement

Elisabeth DELORME-BLAIZOT (Conseillère régionale de Poitou-Charentes) relève que la haute mer a été peu évoquée, tout comme le rôle de la mer dans les changements climatiques ainsi que les conséquences du changement climatique sur nos côtes. Par ailleurs, elle déplore le manque de transversalité et de convenance entre les grandes expéditions en mer (exemple de Tara la Boudeuse) opérations en lien avec la mer.

Leslie WIDMANN indique qu'une proposition portait justement sur la création d'une instance unique de concertation. De même, une recherche de transversalité a été prônée, en s'appuyant sur les connaissances des scientifiques et professionnels.

Guy MALLET, Président de l'UPSM, estime que la réussite des mesures du Grenelle de la Mer passe nécessairement par le niveau local, et plus particulièrement par le local organisé, par les associations. Il cite l'expérience des associations d'usagers de port et nautiques de l'Île de Ré qui se réunissent plusieurs fois par an pour faire remonter une position commune concernant le monde maritime et la relation terre-mer.

Leslie WIDMANN confirme que l'atelier a été attentif à ne pas oublier les usagers du littoral. Ces sentinelles doivent aider l'action de l'Etat en lui remontant des informations, afin que la France pèse dans les instances européennes et internationales.

Eric MEVELEC (Direction régionale des affaires maritimes) signale que, réciproquement, pouvoir échanger avec des associations représentatives d'autres associations, avec des usagers qui se coordonnent et sont assez cohérents dans leurs revendications, facilite grandement la tâche des services de l'Etat.

III. Conclusion

Monsieur Bernard TOMASINI, préfet de la région Poitou-Charentes et préfet de la Vienne, rappelle que l'exercice de ce jour a déjà fait ses preuves au cours du Grenelle de l'Environnement. Il retient des débats les trois points suivants :

- l'impérieuse nécessité de prendre en compte le lien entre la terre et la mer (bassins hydrographiques, zones humides, respect des ressources naturelles de la terre comme de la mer, maîtrise des pollutions) ;
- l'impérative nécessité de l'excellence environnementale en matière de développement et d'aménagement (aires marines protégées, définition de périmètres géographiques cohérents y compris les estuaires) ;

- l'importance de recherche et de la formation (sites pilotes sur les énergies renouvelables, recherche sur les modes de production en concertation avec les professionnels, sensibilisation *via* l'Education nationale et tous les autres partenaires, (mouvement sportif en lien avec la formation professionnelle)..

Puis il propose que ce débat se poursuive annuellement au cours d'une conférence régionale de la mer. Il entend porter à connaissance les avancées de la Charente-Maritime sur les problèmes liés à la mer et au littoral, développer la culture de l'échange et de la concertation, notamment en favorisant, au niveau local, le faire savoir de la mer et de ses problématiques par les événements grand public.

Enfin, il estime que la position de l'Etat devra également faire l'objet de réflexions orientées non vers le « plus d'Etat », mais vers le « mieux d'Etat », grâce à une meilleure coordination et à de meilleurs contrôles, sous l'égide d'un Etat modernisé par la RGPP.

Il prévoit que le compte-rendu de cette journée qui sera transmis à Monsieur Borloo, ainsi que les contributions sur le site internet alimenteront la synthèse nationale. Cette table-ronde débouchera sur une série d'engagements précis, quantifiés, partagés et lisibles : les engagements du Grenelle de la Mer auxquels tous auront participé.

IV. Réactions aux propositions des groupes de travail

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Michel METAIS, Directeur de la LPO, annonce que l'atelier 1 a tenté de hiérarchiser les mesures des groupes nationaux.

- **Axe Gouvernance** : l'atelier acte la création d'un conseil national BAYLIMER, plaide pour la création d'un fonds national pour la gestion durable et la protection de la mer et du littoral, et enfin, défend la continuité et l'extension des compétences des agences de l'eau ; en revanche, il n'est **pas favorable à la création d'un Ministère de la mer**.
- **Axe Connaissance** : l'atelier propose de restituer, à l'occasion d'un rendez-vous régional annuel, les acquis et découvertes scientifiques obtenues sur le milieu marin ; l'atelier soutient la mesure relative à une meilleure gouvernance de la recherche avec mise en réseau et mise en cohérence.
- **Axe Protection** : l'atelier lie les préoccupations de protection du milieu marin aux effets du réchauffement climatique, ce qui implique de conjuguer la protection des milieux et des activités humaines avec les politiques de développement ; il considère comme prioritaires la mise en œuvre de la TRAME BLEU MARINE, le plan ESTUAIRE 2015 et la réalisation du tiers sauvage pour 2020 (au lieu de 2050).
- **Axe Aménagement** : estimant que la mer est une composante à part entière du territoire français, l'atelier propose la généralisation des planifications SCOT, SAGE, PLU de qualité ; il propose également une restitution annuelle de la consommation d'espace littoral.
- **Axe Développement** : l'atelier propose que l'extension des ports, et de toutes les activités maritimes, soit soumise à l'excellence environnementale, et tout d'abord en matière d'économies d'énergies et de développement des circuits courts ; l'atelier réaffirme la priorité locale : il faut préparer un avenir durable à la pêche, la conchyliculture, l'aquaculture et l'agriculture durable.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Roselyne COUTANT, Directrice de l'Aquarium de La Rochelle, souligne la grande créativité de cet atelier qui au cours de ses débats, a retenu trois thèmes :

- **La connaissance :**
 - poursuivre les démarches en cours en les approfondissant et en mutualisant les travaux de chacun ;
 - fédérer sur les thèmes de recherche ;
 - créer un observatoire des espèces ;
 - se donner les moyens financiers et humains en sollicitant l'ensemble des acteurs.

- **La ressource :**
 - développer les aires marines protégées et en définir le périmètre et le contenu de façon concertée ;
 - intégrer le lien terre mer en protégeant les eaux humides ;
 - favoriser une consommation « éco-citoyenne » par la traçabilité et les écolabels (défense d'une consommation adaptée aux saisons) ;
 - adapter la législation européenne à partir de la mise en place d'une co-expertise entre les pêcheurs et les scientifiques.

- **L'impulsion politique :**
 - développer les sites pilotes sur les énergies renouvelables (notamment bio-carburants) ;
 - lancer les réflexions sur les navires de demain ;
 - promouvoir le pavillon européen ;
 - modifier les comportements de consommation ;
 - renforcer les moyens de contrôle et de police ;
 - favoriser le renouvellement des générations.

3. La mer, une passion à partager

Patrice BERNIER, Maître de port principal de La Rochelle, annonce que certaines des propositions nationales n'ont pas fait l'unanimité au sein de l'atelier, et plus particulièrement la création d'une agence nationale de l'Archipel France, en raison de la connotation post-coloniale de ce concept, vecteur de cloisonnement physique.

Néanmoins les habitudes de cloisonnement peuvent être dépassées par la culture de la concertation, au travers d'évènements grand public (comme la Grande Traversée Atlantique), ou encore par une approche multi-sectorielle dans l'Education nationale. En revanche, la nécessité d'une ambition maritime à long terme comportant une déclinaison territoriale s'avère parfaitement pertinente.

L'attractivité des métiers de la mer a évolué entraînant un manque de main d'œuvre et des difficultés de recrutement des enseignants, y compris dans le nautisme et à l'exception des équipages de commerce. En outre, l'image médiatique des métiers de la mer n'est pas toujours positive, ce qui affecte également leur attractivité. Sans cacher la réalité, il faut donc valoriser leurs aspects positifs (temps de récupération important, rémunérations intéressantes dans certains métiers, etc.), favoriser le rapprochement des formations professionnelles maritimes entre elles, mettre en place des équivalences entre certains titres et brevets, réfléchir à la multi-activité des professions saisonnières, et surtout, sensibiliser le grand public.

4. Planète mer, inventer de nouvelles régulations

Leslie WIMANN, Fondatrice d'Odyssee Développement, indique que l'atelier a identifié trois problématiques principales dans les propositions nationales : le renforcement de la connaissance du milieu marin, la réglementation et de la régulation des usages et accès, la question des contrôles. Une donnée supplémentaire a été ajoutée par l'atelier, à savoir la notion d'espaces et de périmètres géographiques cohérents.

Du débat fort riche, se sont dégagées plusieurs propositions unanimes :

- Il ne faut pas augmenter le nombre de réglementations (notion de millefeuille législatif), mais créer un espace de concertation unique qui rappelle le rôle de coordonnateur et de contrôleur de l'Etat en mer et sur l'espace côtier.
- Il faut utiliser les outils de planification spatiale stratégique (à récupérer auprès de l'UNESCO), en vue du traitement de sujets économiques, environnementaux et sociétaux.

- Il faut une vraie déclinaison de la politique maritime nationale au niveau régional (avec de vrais moyens).
- Il faut renforcer l'approche éco-systémique et l'inscription forte de la politique française dans les instances de décisions européennes et internationales.

En matière de connaissance, ont été mis en exergue :

- la confrontation positive des savoirs empiriques et scientifiques et leur nécessaire mise en commun ;
- le rôle de « sentinelle de la mer » des professionnels de la mer ;
- le renforcement de la communication et de l'éducation pour répandre, auprès du grand public, les efforts des filières professionnelles.